

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

BUREAUX : Rue FRANÇOIS-DAUPHIN, 2, près la rue de la RÉPUBLIQUE, ci-devant rue Bourbon.

SOMMAIRE. — Lettre du citoyen L.-N. Bonaparte à M. de Malleville. — Rapprochement historique entre les indemnités accordées aux représentants à différentes époques. — Nouvelles de Paris. — Séance de l'Assemblée nationale. — Nouvelles de Lyon. — Banquet offert par la garde nationale de Marseille aux sous-officiers de la garnison. — Nouvelles étrangères. — Refus inhumain d'hospitalité. — Attentat sur une jeune fille, à Lille. — Condamnation d'un résurrectionniste. — Instruction commémorée contre M. Cabet. — Fluctuation de la rente dans les principaux événements politiques. — Nouvelles de Venise; prise du fort de Marghera.

Lyon, le 9 Janvier 1849.

Paris commence à se dessiner avec énergie contre les prétentions de perpétuité que manifeste une partie de l'Assemblée nationale, celle précisément qui ne trouve aucune sympathie dans la majorité du pays. Les pétitions sont préparées et signées dans plusieurs quartiers, et les électeurs, gardes nationaux, font connaître leur opinion à ce sujet, avec une énergie qui ne laissera, à cette fraction anti-populaire de l'Assemblée, aucun moyen d'échapper à l'arrêt de congé qui lui est signifié de toutes parts. Comme il faut effrayer cette Assemblée avec des scandales, et comme elle n'a d'attention que pour les débats qui en promettent, elle a saisi avec empressement l'affaire de la démission de M. Léon de Malleville; mais il faut convenir que le succès de ceux qui espéraient, au moyen d'une intrigue de flatterie intéressée, compromettre en même temps le ministère, l'ancien ministre et le président de la République, ont été complètement déçus; ils n'ont pas réussi à exploiter cette affaire dans le sens de leur vengeance ou de leur machiavélisme politique, d'ailleurs nous pouvons affirmer que M. le président de la République n'entre pas dans ces voies et qu'il continue à regretter les circonstances qui ont motivé la retraite de M. de Malleville; il s'en est exprimé récemment encore dans ce sens, en présence de plusieurs personnes considérables, en disant qu'il avait persisté avec une telle opiniâtreté, qu'il avait été impossible de vaincre sa résolution. La conduite de M. de Malleville est d'ailleurs blâmée par tous les hommes modérés. On lui reproche d'avoir presque compromis la situation politique, par une détermination *ab irato*, qui n'était pas complètement justifiée, pour une question qui était tout-à-fait personnelle, mais qui n'avait aucun caractère politique.

(Correspondance particulière du PRÉSIDENT.)

Paris, le 7 janvier 1849.

Le président de la République voit tous les hommes politiques qui veulent lui soumettre leurs idées et leur vues bonnes ou mauvaises. Sa position lui en fait un devoir, mais sa ligne de conduite est tracée, il l'a déclaré, et il le déclare tous les jours, il sait faire cause commune avec tous ceux qui veulent le bien du pays et il a l'intention formelle de conserver sinon tous les hommes du ministère, au moins le cabinet qui représente ce parti. Dans sa pensée comme dans la pensée de tous les hommes politiques qui connaissent la véritable situation du pays, le ministère doit faire les prochaines élections générales.

Toutes les visites de M. Marrast, toutes les basses flatteries de ces farouches républicains, insulteurs de la veille, qu'ils se disent ou non bonapartistes de l'avant-veille ne changent pas cette détermination, au moins tout le fait espérer.

Ce n'est pourtant pas faute d'intrigues pour faire arriver au pouvoir la vieille coterie usée de la gauche. On ne peut se faire une idée de l'activité de ses adeptes, ils se donnent une prime infinie, et si le bon sens du président de la République ne le mettait en garde contre leur stratégie, il y aurait quelque chance pour eux. L'épine dorsale de ces Brutus est devenue d'une flexibilité telle qu'ils en remontreraient aux anciens marquis de l'OEil-de-Bœuf. Il n'est pas jusqu'à la Montagne qui ne s'humanise et qui ne mette en avant en ce moment un ministère présidé par M. Ledru-Rollin. Ces gens-là se figurent qu'on leur laisserait recommencer l'expérience du gouvernement provisoire et de la commission exécutive. Dans huit jours, ils verraient l'illusion se dissiper. La France a une opinion et une résolution bien fixes sur ce point et au besoin elle les arrêterait dès le premier pas. Ces doutes, ces fluctuations ont pourtant un pénible reflet sur l'état des affaires et les transactions commerciales, la rente fléchit entre l'abandon et la baisse. La situation de la banque de France n'éprouve pas qu'il y ait reprise dans le mouvement de capitaux, et par conséquent de l'industrie. La ville de Paris a fait un nouveau prélèvement de 1500 mille francs sur le prêt de dix millions qui lui est avancé par la banque.

On fait peu d'affaires à Paris en ce moment. On ne craint pas, mais on attend les oscillations des partis, et tant que la dissolution de l'Assemblée nationale ne sera pas un fait, la confiance hésitera à se rétablir.

Les nouvelles de l'étranger ne sont pas rassurantes pour la paix publique. Tout est à la guerre aujourd'hui en Italie et les nouvelles que nous recevons à l'instant nous présentent les hostilités comme imminentes. Cette perspective refroidit les affaires commerciales. Les hommes du gouvernement provisoire et de la coterie du *National* ne se souciaient pas de faire terminer le tombeau de l'empereur. Aussi ne payaient-ils pas les artistes et les ouvriers employés aux travaux de cette tombe nationale. Les artistes ont adressé aujourd'hui la lettre suivante au président de la République: elle n'a pas besoin de commentaire. « Justice! Justice! enfin! Les soussignés artistes, « fournisseurs, entrepreneurs des travaux du tombeau de l'empereur Napoléon, réclament en vain « depuis la révolution de février le paiement des « sommes considérables qui leur sont dues. Jusqu'à « présent toutes nos réclamations sont restées sans « effet et nos lettres sans réponse. »

Le suffrage universel devient de plus en plus antipathique aux républicains de la veille et surtout à ceux qui, attachés au drapeau de M. Cavaignac, ont vu leurs espérances cruellement brisées par le scrutin populaire. Quand on parle à ces gens-là du suffrage universel, ils en éprouvent presque une horripilation politique, dont on ne peut se faire une idée. Maintenant la commission chargée de préparer la loi électorale, paraît pencher pour l'élection à deux degrés; les républicains de la veille espèrent s'accrocher à cette branche de salut pour revenir sur l'eau tempêteuse des élections. Les malheureux se trompent encore une fois bien profondément, la désillusion ne tardera pas à leur venir. Puisque le vote de tous, le

vote de ce peuple sur lequel ils comptaient avec une persistance de crédulité qui a duré 30 ans et qui les a poussés à tant de folies, leur a fait défaut, que sera-ce lorsque leur sort dépendra de la partie moyenne de la société qui les apprécie et les repousse par instinct et par raison? Quelques représentants de la gauche travaillent déjà leur élection et cela de concert avec les préfets et les fonctionnaires de M. Ledru-Rollin que la bonhomie et le sans-souci du ministère laissent encore en place. Les démissions de ces fonctionnaires se sont même arrêtées. Ces Brutus de l'émargement, ces Muscius Scaevolas de la broderie et de l'écharpe ont pensé qu'il était par trop héroïque de jeter leurs titres au pied de l'autel de la patrie; ils trouvent leurs grasses fonctions bonnes à garder et ils les conservent, puisque l'aveuglement politique et l'illusion d'une conciliation les leur laissent. Mais en les gardant ils s'en servent, et si le jour des élections les trouvait encore dans leurs palais administratifs, on pourrait se ressentir de ne pas les en avoir fait sortir, car leurs sympathies et leur concours seraient acquis aux représentants qui ne votent ni avec le parti modéré ni avec les amis du nouveau pouvoir. Nous savons que les ministres ont été avertis. Ce devrait être un grave reproche à leur adresser s'ils restaient inactifs devant ces avertissements, en présence des intrigues électorales qui commencent.

Nous avons dit que le gouvernement avait donné l'ordre de suspendre les départs pour l'Icarie. La justice aussi s'est émue sérieusement. Une instruction judiciaire vient d'être commencée, et M. Cabet qui est parti le 10 décembre pour les Etats-Unis, à la recherche de son eldorado, viendra sans doute lui-même répondre aux graves accusations qui pèsent sur la *philanthropique* entreprise.

Mais pourquoi le peuple se laisse-il si souvent tromper? Mon Dieu, c'est bien simple. Voilà un ouvrier dont la condition est malheureuse. Un prédicant rouge et socialiste se présente et lui dit, d'un air jésuitiquement onctueux :

— Tu souffres; je voudrais te soulager....

— Ah! mon ami!

— Mais les réactionnaires s'y opposent.

— Ah! les coquins!

Et voilà comment les plus nobles sentiments de l'ouvrier sont exploités.

Que faire?

Plaindre l'ouvrier, mépriser le prédicant, et travailler avec plus d'ardeur à la réforme de tous les abus, au redressement de tous les griefs, au soulagement de toutes les misères.

On n'avait reçu à Bayonne, le 2 janvier, aucune confirmation de la nouvelle donnée par le journal *le Peuple*, sur l'échec que Cabrera aurait fait éprouver aux troupes de la reine. Cette nouvelle peut donc être considérée comme tout-à-fait controuvée.

L'*Hermine* de Nantes publie la lettre suivante, que ce journal donne comme la copie de celle écrite par le président de la République à M. de Malleville. Nous reproduisons ce document sans en garantir l'authenticité.

Elysée, 27 décembre 1848.

Monsieur le ministre,

« J'ai demandé à M. le préfet de police s'il ne

devait pas quelquefois des rapports sur la diplomatie. Il m'a répondu affirmativement, et il a ajouté qu'il vous avait remis hier les copies d'une dépêche sur l'Italie. Ces dépêches, vous le comprendrez, doivent m'être remises directement, et je dois vous exprimer tout mon mécontentement du retard que vous mettez à me les communiquer.

« Je vous prie également de m'envoyer les seize cartons que je vous ai demandés. Je veux les avoir demain jeudi. (Ce sont les dossiers des affaires de Strasbourg et Boulogne.) Je n'entends pas non plus que le ministre de l'intérieur veuille rédiger les articles qui me sont personnels. Cela ne se faisait pas sous Louis-Philippe, et cela ne doit pas être.

« Depuis quelques jours aussi je n'ai point reçu de dépêches télégraphiques; en résumé, je m'aperçois bien que les ministres que j'ai nommés veulent me traiter comme si la fameuse constitution de Sieyès était en vigueur, mais je ne le souffrirai pas.

« Recevez, M. le ministre, l'assurance de mes sentiments de haute distinction.

« Louis-Napoléon BONAPARTE. »

P. S. J'oubliais de vous dire qu'il y a à Saint-Lazare 80 femmes encore arrêtées, dont une seule est traduite devant le conseil de guerre. Dites-moi si j'ai le droit de les faire mettre en liberté, car, dans ce cas, j'en donnerai l'ordre à l'instant même....

Il n'est pas sans intérêt de passer en revue les fluctuations que la rente a éprouvées depuis une quarantaine d'années au milieu des mouvements politiques qui se sont accomplis :

En 1805, avant la bataille d'Austerlitz, les fonds publics étaient à 61 fr. »

A la nouvelle de cette grande victoire ils tombent à 59 80

Une paix glorieuse les porte à 60 60

Avant la naissance du roi de Rome la bourse cotait 81 50

Le lendemain de la naissance du prince 78 75

En 1814, avant la chute de l'empereur, les fonds étaient à 45 25

Après l'entrée des alliés à Paris, ils montèrent à 49 50

Un gouvernement provisoire est nommé; ils montent à 52 »

La déchéance de l'empereur est prononcée, ils montent à 55 75

Il abdique et les fonds s'élèvent à 65 50

En 1815, avant le débarquement de Napoléon, à 81 61

A la nouvelle de son arrivée en France, ils descendent à 71 60

Après sa rentrée à Paris, ils sont à 73 »

Il part pour l'armée, encouragé par une baisse cotée à 54 75

Il gagne la bataille de Ligny, ils descendent à 53 50

Au désastre de Waterloo, ils s'élèvent à 59 75

L'empereur abdique de nouveau; les alliés rentrent à Paris, les fonds remon-

tent à 61 »

On s'est occupé, dans les bureaux, dans les comités, de ces propositions singulières qui ont pour but de réduire l'indemnité des représentants. La mesure a été généralement fort peu goûtée; on demandera le rejet à l'Assemblée, et l'Assemblée rejettera sans nul doute.

Un journal rappelle, à ce sujet, le précédent de la Convention, qui n'a jamais voulu faire d'économie sur l'indemnité accordée aux représentants du peuple. Cela est vrai, mais ce journal se trompe sur le chiffre de l'indemnité. Les membres de la Convention, comme ceux de la Constituante et de la Législative, touchaient une indemnité, non pas de trente livres, mais de dix-huit livres par jour. Cette allocation était doublée pour les députés en mission.

On payait en assignats, et il vint un temps où les assignats ne valant pas grand chose, les députés n'avaient littéralement plus de quoi manger. C'étaient des hommes de fer, mais l'aiguillon du besoin les contraignait à se plaindre. Une proposition fut faite par les inspecteurs de la salle, qui avaient des fonctions analogues à celles de notre questure; ils demandèrent que l'indemnité fût élevée de dix-huit livres à trente-six livres. Avec la perte qu'éprouvaient les assignats à cette époque, c'était tout au plus sept à huit francs par jour. On contesta cependant; un intraitable montagnard, Levasseur (de la Sarthe), parla des souffrances du peuple qui avait froid et faim, et engagea la Convention à s'associer à ses misères. Le

bien commun n'eut pas de succès, et les trente-six livres furent votées.

Quand la Convention discuta la Constitution de l'an III, la dépréciation des assignats avait pris des proportions si effrayantes, qu'on ne voulut plus fixer en argent l'indemnité des députés, on chercha une valeur moins variable et qui donna mieux la mesure des nécessités de la vie. Le prix du froment fut la base adoptée. Une disposition de la Constitution de l'an III, que nous n'avons pas sous les yeux, fixa à la valeur de 600 quintaux de froment environ le traitement annuel de chacun des membres des deux conseils.

Tel est l'histoire très abrégée de l'indemnité parlementaire.

Chronique parisienne.

De nouvelles pétitions sont arrivées aujourd'hui à la questure pour demander la dissolution de l'Assemblée; mais il paraît que ces pétitions, quand elles arrivent sur le bureau du président, y sont accueillies par des épithètes que nous ne voulons pas répéter; il paraît que l'Assemblée nationale les regarde comme une impertinence, comme une manœuvre de la réaction.

— La nomination de M. le vice-amiral Cécile au poste d'ambassadeur de la République à Londres, a été l'objet de longues négociations. La Grande-Bretagne voyait avec défiance un marin aussi expérimenté que Cécile, et qui peut étudier le secret de ses forces navales.

— Nous savons de source certaine qu'avant-hier, dans le conseil des ministres, il a été question d'un voyage du président de la République dans les départements. L.-N. Bonaparte, nous a-t-on dit, se proposerait de visiter, entre autres villes importantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille et Lyon. Ce voyage, à ce qu'il paraît, est décidément arrêté.

— A une heure, hier, MM. les représentants se sont réunis dans leurs bureaux pour nommer deux commissions de quinze membres : une, pour préparer la loi organique sur l'enseignement; l'autre, pour examiner la proposition de M. Morin, tendant à modifier les art. 414, 415 et 416 du Code pénal, sur les coalitions d'ouvriers et de patrons. La séance publique n'a commencé qu'à trois heures et demie, et quelques bureaux seulement ont nommé leurs commissions pour la loi sur l'enseignement. Ce projet paraissait y rencontrer une assez forte opposition.

— On écrit de La Haye :

« Le prince d'Orange, fils du roi de Hollande, est devenu fou. »

— Il régnait hier de l'agitation aux Batignolles. Lorsque les agents du fisc se sont présentés chez les marchands de vins pour procéder à la visite, selon les formes établies par l'exercice, une opposition vive et générale s'est manifestée. Les forces étant insuffisantes pour prêter assistance aux agents, l'autorité a requis plusieurs détachements de la garde républicaine et de la troupe de ligne.

— Voici les noms des commissaires chargés de présenter la loi organique sur la presse : MM. Babaud-Laribière, Corbon, Coralli, Maréchal, Pleignard, Corne, Leblond, Taillefer, Darwy, Alexandre Rey, Degeorge, Dumont, Ceyras, Laussedat, Pascal Duprat.

— Voici les noms des commissaires élus pour préparer la loi sur l'enseignement : MM. Payer, Germain Sarrut, Carnot, Jules Simon, Bourbeau, Barthélemy Saint-Hilaire, Salmon, Dufour, Guichard, Vaulabelle, Lagarde, Edgard Quinet, Liouville, Jules Lasteurie, général Poncelet.

— Le comité des finances a discuté la proposition de MM. Avond et Dezeimeris sur la présentation et le vote du budget des recettes avant le budget des finances. Cette proposition a été combattue par le président du comité, M. Gouin. Les recettes ne peuvent être fixées, si l'on ne connaît pas les dépenses à faire.

Il faut étudier ensemble les deux budgets. Le comité a paru favorable à cet ajournement de la proposition; avant de se prononcer, il doit entendre le ministre des finances, qui, très-prochainement, viendra dans le comité présenter un exposé détaillé de notre situation financière.

— Le socialisme n'a plus qu'un rôle à jouer, et avouons qu'il y est merveilleusement propre, le rôle bouffon. On annonce le BANQUET ÉGALITAIRE DU JOUR DES ROIS pour aujourd'hui 7 janvier. « Mais il n'y aura pas de roi, dit-on, tous seront rois; il y aura une fête dans chaque part du gâteau. »

La France va rire, elle sera désarmée.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 4 janvier.

M. O. BARROT, ministre de la justice : Dans tous les temps, ces questions d'attributions et de conflits de pouvoirs ont une haute gravité, lorsqu'elles s'élèvent entre deux pouvoirs souverains...

voix : Il n'y a qu'un souverain !

M. O. BARROT : Je supplie l'Assemblée d'être bien persuadée que j'ai la conscience de toutes les difficultés de la situation, que j'ai la ferme résolution de ne rien faire, de ne rien dire pour les aggraver. Je pèse mes paroles, et lorsque je parle comme je le fais, je suis dans la Constitution.

M. PYAT : Il n'y a qu'un souverain, c'est le peuple !

M. O. BARROT : Je ne sais rien de plus dangereux en politique que l'incertitude ! Il est temps que nous soyons fixés, que nous sachions qui nous sommes; fixés sur l'étendue des pouvoirs que la Constitution nous donne, ne les exagérions pas, mais ne les désertons pas lâchement. Que si nous nous contestons déjà nos pouvoirs, que si vous revenez sur une opinion qui a eu la minorité dans cette Assemblée, que si vous ne voulez plus faire du pouvoir exécutif qu'un ministère révocable et à votre discrétion (mouvement), qu'on le dise franchement, qu'on apporte une opinion à cette tribune, qu'on ait le courage de ses convictions, qu'on prenne la responsabilité de mettre les premiers la main sur l'ordre constitutionnel qu'on vient d'élever. (Rumeurs.) Eh bien ! l'attribution essentielle du pouvoir exécutif sorti du suffrage universel du pays, son attribution essentielle est de répondre devant vous et devant le pays de tous les projets de loi présentés. Il n'y a pas d'interrègne dans les gouvernements.

Nous répondrons de tous les projets de loi présentés même par nos prédécesseurs. Mais avant de discuter ces projets, nous avons le droit de les examiner dans notre conscience (bruit), de voir si nous voulons les appuyer.

Vous demandez pourquoi nous avons usé de notre droit. Nous pourrions vous dire que nous n'en répondons qu'à notre conscience ! (Agitation.)

Un projet de loi est présenté par le gouvernement; il est envoyé à une commission qui le détruit complètement. Et vous voulez que le gouvernement continue à couvrir de sa responsabilité ce projet que votre commission a détruit ?

voix : Mais il y a un projet de l'Assemblée. (Bruit.)

M. O. BARROT : Nous avons compris autrement la dignité et la responsabilité du pouvoir devant vous. Que si l'initiative parlementaire s'exerce, c'est un droit constitutionnel, nous ne le contestons pas. Que si, au contraire, au moment où nous venons user d'un droit, vous nous répondez par une mesure directe qui causerait les bureaux, je dis que c'est là un triste symptôme. (Bruit.) Je dis que ce serait là un moyen assez direct d'infliger au ministère l'expiation d'un acte qui est dans la limite de ses droits et de ses devoirs. Messieurs, chacun de nous a sa responsabilité. (Mouvement.)

Nous sommes en face d'un grand pays qui vient d'exercer son droit, qui veut obtenir toutes les conséquences de son vote, c'est-à-dire l'ordre et la prospérité du pays (Voix : C'est de l'intimidation !) Tous ceux qui sous l'inspiration de leur patriotisme mesurent les difficultés de cette position savent que nous ne pouvons la surmonter qu'à force de sagesse et de modération (Voix : A la question ! à la question !), qu'en évitant les conflits, de pouvoir toujours irritants.

M. DEVILLE : C'est vous qui les créez. (Bruit.)

M. O. BARROT : La Constitution a prévu une situation identique, celle où se forme une Assemblée chargée de la révision de la Constitution. (Allons donc !) Déjà un vote elle a manifesté ce que la France entière attend de vous.

Je demande à l'Assemblée de respecter le droit dont le ministère a usé, je lui demande de ne pas flétrir l'exercice de ce droit, de respecter la limite que la Constitution a mise dans nos attributions. Je m'oppose, quant à moi, dans l'intérêt de la dignité du pouvoir, je m'oppose, je, à la proposition qui vous a été faite en l'absence du gouvernement, de décréter un blâme contre le gouvernement !

VOIX DIVERSES : L'ordre du jour !

M. DUPONT (de Bussac) : Vous avez dit que, comme pouvoir, vous aviez le droit de retirer une loi, que vous n'étiez responsable qu'envers votre conscience. Je ne vous conteste pas ce droit; mais l'esprit dans lequel vous retirez la loi, croyez-vous que vous n'en deviez compte qu'à votre conscience ?

Il y a dans ce retrait quelque chose qui peut se rapprocher d'une réaction. (Tumulte.) Vous n'en devez compte qu'à votre conscience !... Non, vous en devez compte à l'Assemblée. J'espère qu'un vote en décidera. Quant à moi, je déclare en mon nom et en celui d'un grand nombre de mes collègues, que je fais une différence entre le président de la République et son ministère. Le jour où il a été nommé, j'ai déclaré m'y associer, lui prêter mon assistance. Mais entre lui et vous, ne confondez pas. (Très bien !) En attaquant votre pensée de réaction, nous n'attaquons pas le président de la République. (Très bien !)

L'orateur invite le ministre, en terminant, à répondre dans la terre à terre de la question.

— Un conseil de cabinet doit avoir lieu le 9 janvier.

BERLIN, 2 janvier. — Le roi a reçu ce matin au palais de Potsdam une députation qui lui a remis une adresse signée par des habitants des différents quartiers de Berlin et ayant pour objet de féliciter S. M. à l'occasion de la nouvelle année. Le roi a répondu à peu près en ces termes à cette députation composée de 90 habitants de Berlin :

« Votre présence ici me donne de la confiance pour l'avenir. Des nuages se sont glissés entre nous, et c'est ce qui me rend d'autant plus agréable de voir des visages amis et de vous voir si nombreux, vous qui êtes venus de votre propre mouvement sans que je vous y aie engagés. Votre présence m'est une garantie d'un meilleur avenir. Tous les yeux sont en ce moment tournés vers Berlin. »

« La rupture entre le prince et le peuple, causée par une influence méchante, doit être réparée par l'amour et l'union, afin que nous puissions avancer heureusement en prenant pour devise : *En avant!* Nous entrerons dans une voie que, je l'espère, la bénédiction de Dieu rendra salubre. »

Le prince de Prusse s'est entretenu avec la députation, et le roi, après avoir parlé à chacun de ceux qui la composaient, les a congédiés en leur disant de porter à tous ses vœux à l'occasion de la nouvelle année.

Nouvelles de Lyon.

Avant-hier, sur la place des Terreaux, un certain nombre de chanteurs en plein vent avaient aggloméré un nombre assez considérable d'auditeurs. Leurs chansons qui, à ce qu'il paraît, n'étaient pas très-orthodoxes sous le rapport politique, ont éveillé la susceptibilité de l'autorité, et les agents de police, voulant se saisir d'eux, n'ont pas été les plus forts. Le poste de l'Hôtel-de-Ville a envoyé un détachement armé; on a dû faire plusieurs arrestations. Il est pénible de voir ces répressions insuffisantes qu'il serait facile de prévenir en défendant à l'avenir aux chanteurs de se livrer à une industrie qui entrave la circulation, et peut devenir une cause de désordre.

— Voici comment ont voté les représentants du Rhône au scrutin de division sur l'ordre du jour pur et simple demandé à l'occasion des interpellations adressées au ministre de l'instruction publique.

Pour l'ordre du jour: MM. Auberthier, Ferrouillet, Julien Lacroix, de Mortemart, Rivet.

Contre l'ordre du jour: MM. Benoit, Chanay, Greppo, Laforest, Paulian.

Absents par congé: MM. Gourd, Pelletier, Mouraud.

Absent au moment du vote: M. Doutre.

— Ainsi que toutes les œuvres de charité, l'établissement des Jeunes Filles incurables a eu la douleur de voir tarir la source d'un grand nombre d'aumônes par suite des événements du mois de février; il n'a point cependant diminué le chiffre de 110 pauvres enfants recueillies dans son enceinte, et c'est pour subvenir à leur entretien, que la vente et loterie au profit de cette œuvre qui n'avaient pu avoir lieu l'hiver dernier, ont été fixées au 12 janvier 1849, au Cercle musical, quai Saint-Antoine.

— Le banquet offert par les sous-officiers de la garde nationale aux sous-officiers de la garnison de Marseille, a eu lieu dimanche dans l'établissement de Monte-Christo. Les convives, au nombre de plus de cinq cents, étaient réunis dès midi sur la place Saint-Ferréol; ils ne tardèrent pas à se mettre en marche par rang de cinq et de six, bras dessus bras dessous. La colonne a traversé la rue Saint-Ferréol, la Canebière, la rue Noailles, les allées de Meilhan. Arrivée à la porte de Monte-Christo qui ouvre sur la terrasse Chappe, elle a fait halte. Les gardes nationaux ont formé la haie et les sous-officiers de l'armée ont défilé au milieu d'eux, pour entrer dans le jardin. Alors ont éclaté des cris de *Vive la ligne! Vive la garnison!* auxquels répondait le cri de *Vive la garde nationale!*

Le repas était servi sur onze tables disposées dans la vaste et élégante salle des bals de Monte-Christo, décorée de faisceaux d'armes, de drapeaux et d'écussons aux armoiries de la ville. Cette salle, avec ses peintures gracieuses, ses vitraux colorés, ses ornements et cette foule de militaires de toutes armes, revêtus d'uniformes brillants ou sévères, offrait le spectacle le plus pittoresque. Une des tables, placées transversalement, était occupée par le

président du banquet et par des représentants des armes spéciales de l'armée.

Au dessert, des toasts ont été portés par le président et par les délégués des sous-officiers de l'artillerie, du génie, du 20^e et du 33^e de ligne, à la France! à l'armée! à l'union de la garde nationale et de l'armée! De vifs applaudissements ont éclaté à la fin de chacun de ces toasts. Cédant à un mouvement irrésistible de cordialité, tous les représentants de la garde nationale et de l'armée se sont embrassés avec effusion. Puis les convives se sont séparés dans le plus grand ordre, non sans s'être prodigué de nouveaux témoignages de la sympathie la plus vive et la plus sincère.

— L'exposition vient de s'enrichir de divers ouvrages de M. Saint-Jean. La commission rappelle à messieurs les artistes qui ont pris part au concours, que leurs ouvrages doivent être rendus au secrétariat, le mercredi, 10 janvier, au plus tard.

— Le conseil de l'ordre des avocats à la cour d'appel, statuant en vertu de l'article 14 du décret du 14 décembre 1810, a déterminé, ainsi qu'il suit, la composition du bureau de consultations gratuites pour les indigents pour l'année 1849 :

Président, M^e Dupasquier; membres, M^{es} Proton, Gros, Morellet et Monnier.

Le bureau tiendra ses séances tous les lundis à quatre heures très-précises, au Palais-de-Justice, entrée rue Porte-Froc.

— Il n'est pas inutile de constater qu'on a fait de grands et heureux efforts pour améliorer et accélérer le tirage des journaux. Sans parler de l'Angleterre, où les progrès sont vraiment prodigieux, il existe à New-York des presses américaines qui tirent 16,000 à l'heure (d'un côté), ce qui équivaut à 8,000 exemplaires. M. Noo, l'inventeur de ces presses, vient d'arriver à Paris; où il en apporte un modèle qui fonctionnera vers la fin de ce mois.

— La Société Linnéenne a renouvelé son bureau pour l'an 1849. Ont été élus :

Président, M. Mulsant; vice-président, M. Perroud; secrétaire-général, M. Gérard; secrétaire-archiviste, M. de Pontbriant; trésorier, M. Hoffet; bibliothécaire, M. Aunier; conservateur de zoologie, M. Terver; conservateur de botanique, M. Timeroy; conservateur de minéralogie, M. Briffandon.

Nouvelles diverses.

Un colporteur, marchand d'amadou, se présenta dans une auberge d'une commune voisine de Benfeld, demandant un gîte pour la nuit; il était dix heures. Longtemps il frappa à la porte du logis, quand soudain un volet s'ouvrit, le maître du lieu enjoignit au colporteur de s'éloigner; le voyageur tout tremblant de froid et exténué de fatigue insista pour obtenir l'hospitalité, mais le volet se referma et le colporteur ne voyant pas d'autre chance pour obtenir un refuge, frappa de nouveau à cette porte qu'on lui tenait si opiniâtrement fermée; alors le volet s'ouvrit une seconde fois, des paroles de menaces, de mort, se firent entendre, et ne tardèrent pas d'être suivies de la détonation d'une arme à feu. L'infortuné colporteur reçut la décharge en pleine poitrine; il chancelle et implore le secours de ceux qui viennent de le frapper, le fatal volet s'était refermé et le blessé resta abandonné au seuil de cette maison inhospitalière; alors, rassemblant le peu de forces qui lui restaient, le malheureux se traîna tout saignant par le village, cherchant un asile et des secours, mais partout où il se présenta la vue de son sang, la décomposition de ses traits le font repousser avec effroi; il se traîne au corps-de-garde et là aussi il est repoussé. La perspective d'une mort imminente lui donna assez de courage pour atteindre le village voisin où il trouva des gens qui surent remplir les devoirs de l'humanité, mais on désespéra de sauver ce malheureux. La justice informe.

— On lit dans la *Liberté* de Lille :

« Dimanche dernier, une jeune protestante nouvellement convertie à la religion catholique arrivait à Lille par le train de Douai, à onze heures et demie du matin. L'un des hommes qui encombraient les abords de la station s'offrit pour la conduire chez un ecclésiastique de la ville à qui elle était adressée, afin d'obtenir son entrée à la maison du refuge du Bon-Pasteur; mais ce commissionnaire improvisé, loin de prendre la direction indiquée par la lettre de recommandation, l'emmena dans un taudis du faubourg de la Barre, le long du canal, et là, séquestrée violemment, la malheureuse se vit, pendant plus de quarante-huit heures, en butte aux injures, aux menaces et aux coups d'une mégère qui voulait la forcer à se livrer aux passions brutales d'hommes attirés dans cette maison. »

« Que se passa-t-il pendant ces deux jours et ces deux nuits que la victime de ce criminel attentat resta dans ce lieu infâme? on l'ignore; ce ne fut qu'au mardi suivant que l'infortunée, mise enfin en liberté, put se rendre chez le véritable ecclésiastique à qui elle était adressée. Un tel attentat ne pouvait rester impuni. Le commissaire central de police, instruit de ces faits hier dans l'après-midi, se livra à des investigations avec sa vigilance habituelle, et peu d'heures après, le commissionnaire et la femme, auteur et complice de cet acte si coupable, furent arrêtés par ses soins. »

« L'instruction se poursuit activement; de nombreux témoins ont été entendus. Le prétendu commissionnaire qui a conduit la jeune fille au faubourg de la Barre a été retrouvé, et malgré les dénégations qu'il opposait, on l'a incarcéré, sous mandat de dépôt, au Palais-de-Justice. C'est un ancien cocher de fiacre, un des porteurs de sabre du temps de Delescluze, un héros de *Risquons-Tout*. Depuis que l'émeute ne courait plus les rues de Lille, il s'était fait, pour vivre, le pourvoyeur d'un infâme traquenard, où il conduisait principalement les servantes inexpérimentées qui arrivaient à Lille par le chemin de fer. »

« Voici plusieurs mois que cet odieux commerce se pratique, dit-on, à Wazemmes, sans que la police de l'endroit en ait eu le moindre soupçon, bien qu'il soit pour les voisins un fait de notoriété. Il est vrai que la maison avait une apparence honnête. Maintenant que la mégère qui la tenait est arrêtée, les renseignements arrivent en foule. On cite déjà des individus compromis. Au surplus, les faits que nous avons rapportés se compliquent d'un viol, et par conséquent conduiront probablement le coupable et ses complices devant la cour d'assises. »

Bourse de Lyon, du 9 Janvier 1849.

30/0, j. du 22 décembre, 1847, au comptant, 45 7/8.
5 0/0, j. du 22 septembre, au comptant, 75 95, 75 12, 75 20.

Chemins de fer :

Paris-Orléans, j. de juillet 1848, au comptant.

— Au 15 janvier ferme.

— Dont 10. 707 50.

Centre (Orléans-Vierzon).

Paris-Rouen, j. de juil. 1848, au compt.

— Au 15 janvier, ferme, 445.

— Dont 10.

Nord, j. de juillet 1848 (200 non versés).

— Au comptant.

— Au 15 janvier, ferme, 387 50.

— dont 10.

Mines de la Loire, j. de mai 1848, au comptant 275.

— Au 15 janvier, ferme, 275, 275 7/8.

— Dont 10, 282 50.

Fonderie de l'Horme, 190.

Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne,

Gaz de Lyon, 960, 965.

Gaz de Reims.

Banque de Lyon, 1685, 1675.

AVIS.

Il a été perdu un chien caniché, de taille ordinaire, répondant au nom d'*Yvor*. Bonne récompense à qui le ramènera à l'école vétérinaire.

Guérison

prompte et sans mercure, des maladies

TANT ANCIENNES QUE NOUVELLES.

Le Rhumatisme, la Goutte et toutes les maladies de peau se dissipent en peu de jours, par un système dépuratif tout végétal. — S'adresser en confiance à la pharmacie, rue de Puzy, n. 6.

A. WEINEL, Gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité.